

**Service**            Secrétariat  
**Téléphone**        02/676.49.71.  
**Courriel**            secretariat@auderghem.brussels  
**Nos réf.**            ES/TD

**Monsieur Alexandre Piha**  
**Via transparencia.be**

001868

Auderghem, le 19.02.2020

**Concerne : Demande au nom de la Liberté d'accès à l'information - Autorisation de la Tutelle de déroger à la Loi de 2007 relative à la création de la fonction de Gardien de la Paix.**

Monsieur Piha,

En date du 23.01.2020, nous avons bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique.

Réuni en séance le 18.02.2020, le Collège des Bourgmestre et Echevins l'a examiné et a décidé d'y répondre comme suit :

Via le lien ci-dessous vous accéderez au procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.03.2018 et plus particulièrement au 17<sup>ème</sup> objet « Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2018-2019 : projet à introduire pour le 31/03/2018 au SPF Intérieur, pour établissement de la convention finale. - Présentation du projet de PSSP 2018-2019. »

[https://www.auderghem.be/sites/default/files/content-files/college\\_conseil/2018\\_03\\_29\\_pv.pdf#page=26](https://www.auderghem.be/sites/default/files/content-files/college_conseil/2018_03_29_pv.pdf#page=26)

Cette délibération a été envoyée sous forme de bref exposé à Monsieur le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'exercice du pouvoir de tutelle. Son administration l'a reçue le 19.04.2018 et nous a confirmé par courrier reçu le 14.05.2018 qu'elle n'était plus susceptible de faire l'objet d'un arrêté de suspension ou d'annulation.

Vous trouverez ce document via lien ci-dessous.

[https://www.auderghem.be/sites/default/files/content-files/transparence/tutelle\\_2967749549.pdf](https://www.auderghem.be/sites/default/files/content-files/transparence/tutelle_2967749549.pdf)

Cette délibération a aussi été envoyée à Madame la Ministre de l'Intérieur. Les accords des autorités subsidiaires antérieurs à 2018 pour distribuer le journal communal via les Gardiens de la Paix n'ont pas été conservés car portant sur des périodes où les contrôles d'usage des subsides sont clôturés. Ces accords ont été mentionnés à plusieurs reprises au Collège (002/13.01.2015/B/0030 ; 002/12.01.2016/B/0047 ; 002/21.02.2017/B/0055).

Vous trouverez également le rapport d'avancement du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention. Page 54 de ce document, vous lirez un objectif opérationnel : Assurer une visibilité des services de prévention.

Pour l'année 2018, un indicateur de résultat de cet objectif est libellé comme ceci :

Pendant la durée du plan, disponibilité de brochures de présentation de service = OUI

La brochure, tirée à 20 000 exemplaires, des années précédentes est toujours pertinente. Par ailleurs, il

est admis depuis plusieurs années que notre équipe de gardiens de la paix distribue en toute boîte le journal de l'Auderghemois afin de glisser dans ses pages articles et encarts qui font gagner le service en visibilité. C'est ainsi que nous avons pu, en l'occurrence développer nos actions de lutte contre le cambriolage en donnant des recommandations aux citoyens mais aussi en ventant le service des primes cambriolage. Il est toutefois question de se lancer dans un nouveau projet de brochure d'informations relative au service prévention global suite à plusieurs modifications au sein du service. De nouvelles cartes de visite ont toutefois déjà été éditées courant de l'année.

Le rapport est téléchargeable via le lien ci-dessous.

[https://www.auderghem.be/sites/default/files/content-files/transparence/pssp\\_1819.pdf](https://www.auderghem.be/sites/default/files/content-files/transparence/pssp_1819.pdf)

Pour votre parfaite information, vous trouverez via le lien ci-dessous, le procès-verbal de la réunion de suivi du plan stratégique de sécurité et de prévention du 11.08.2011. Page 4 de ce document, la distribution du journal communal par les Gardiens de la Paix est également évoquée. Les instances subsidiantes, le SPF Intérieur et la Région de Bruxelles-Capitale étaient présentes à cette réunion. Vous lirez dans la note complémentaire qui est jointe à ce procès-verbal qu'aucune objection n'est émise à l'endroit de la distribution du journal communal.

[https://www.auderghem.be/sites/default/files/content-files/transparence/20110811\\_pssp\\_pv.pdf](https://www.auderghem.be/sites/default/files/content-files/transparence/20110811_pssp_pv.pdf)

Nous vous prions, Monsieur Piha, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,

Etienne Schoonbroodt



Le Bourgmestre.,

Didier Gosuin

